



SANCFIS

SANCFIS FASO SA

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES REMUNERATIONS EXCEPTIONNELLES ET REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE VOYAGE AU PROFIT DES ADMINISTRATEURS

VERSION FINALE

Comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2024

Messieurs les Actionnaires,

Conformément à l'article 432 de l'Acte Uniforme portant Droit des Sociétés Commerciales et du GIE de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA), nous vous présentons notre rapport spécial sur les rémunérations exceptionnelles ainsi que sur les remboursements de frais de voyage au profit des Administrateurs de SANCFIS FASO SA au cours de l'exercice clos au 31/12/2024.

Il s'agit des rémunérations exceptionnelles allouées aux Administrateurs, pour des missions ou mandats spécifiques qui lui ont été confiés, ou des remboursements de frais de voyage, déplacements et dépenses engagées dans l'intérêt de la société par ce dernier.

Nous n'avons pas été informés de rémunérations ou de remboursements visé à l'article ci-dessus cité sur l'exercice 2024.

Fait à Ouagadougou, le 16 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes

SECCAPI

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
SECCAPI SARL
Sis Ouaga 2000, Zone B
(300m de l'agence Coris Bank route de Pô)
Sect. 54 - 01 BP 4908 Ouaga 01
Tél.: 25 37 55 06/07 - info@seccapi.info
www.seccapi.info

Samuel SAWADO
Expert-Comptable Diplômé d'Etat
Inscrit au tableau de l'ONECCA-BF
Associé